

## IMPLICATION CITOYENNE DANS LA MUNICIPALITÉ

### **APPEL DE CANDIDATURES POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Le rôle des membres du CCU est d'étudier les demandes en matière d'urbanisme qui leur sont adressées par règlement ou par décision du conseil municipal tel qu'un changement de zonage ou une dérogation mineure. Les membres réunis en comité formulent ensuite des recommandations au conseil.

L'implication est bénévole et requiert entre 5 et 10 rencontres par année, généralement le soir, avec possibilité d'assister aux rencontres à distance via Zoom ou Teams. Chaque rencontre dure entre 30 minutes et 1 heure selon le nombre de points à l'ordre du jour.

Il faut avoir 18 ans ou plus. Les connaissances en matière d'urbanisme ou en architecture sont un atout, mais ne sont en aucun cas requises. Tous les membres sont par ailleurs tenus de suivre un code d'éthique en vertu duquel ils traitent les dossiers du CCU conformément à l'intérêt public. **Signifiez votre intérêt au**

**Directeur général :** [dg@saintrochderichelieu.com](mailto:dg@saintrochderichelieu.com)